



IMPORTANT

SECTEUR DE L'URGENCE

Cette ordonnance collective ne s'applique plus pour le secteur de l'urgence. Il faut désormais se référer à l'ordonnance collective suivante :

- [OC-ER-010 : Urgence - Évaluation et interventions en cas d'exposition accidentelle oculaire \(lavage oculaire\)](#)

Toutefois, veuillez prendre note qu'elle demeure valide pour tous les autres secteurs auxquels elle s'applique.

| | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|
| ORDONNANCE COLLECTIVE | Effectuer l'irrigation de l'œil avec ou sans lentille de Morgan | OCT-7 |
| Référence à un protocole : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non | Date de mise en vigueur : Mai 2010 | Date de révision : Mai 2013 |
| <p>Professionnelles habilitées à exécuter l'ordonnance : Infirmières habilitées qui possèdent la formation, les connaissances et les compétences nécessaires. Pharmaciens communautaires.</p> <p>Secteur(s) d'activités(s) visé(s) : CLSC : <input checked="" type="checkbox"/> Richmond <input checked="" type="checkbox"/> Valcourt <input checked="" type="checkbox"/> Windsor Tous les secteurs Hébergement : <input checked="" type="checkbox"/> Richmond <input checked="" type="checkbox"/> Valcourt <input checked="" type="checkbox"/> Windsor <input checked="" type="checkbox"/> Urgence Windsor</p> | | |
| <p>Groupe de personnes visées ou situation clinique visée :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Usager présentant un corps étranger mobile à l'œil; ▪ Usager ayant été en contact oculaire avec un liquide biologique; ▪ Usager se présentant avec une brûlure oculaire d'origine thermique ou chimique. | | |
| <p>Activités réservées s'adressant aux infirmières :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique; ▪ Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques selon une ordonnance. | | |

Indications et conditions d'initiation

- Présence d'un corps étranger non incrusté dans l'œil;
- Contact de l'œil avec un liquide biologique;
- Brûlure oculaire d'origine thermique ou chimique.

Intentions thérapeutiques

- Déloger le corps étranger mobile : irrigation **sans** lentille de Morgan;
- Dégager l'œil de substances irritantes : irrigation **avec** ou **sans** lentille de Morgan;
- Neutraliser rapidement le pH de l'œil : irrigation **avec** ou **sans** lentille de Morgan.

Contre-indications

- Présence de corps étranger fixe;
- Perforation ou lacération oculaire;
- Chirurgie récente de l'œil : moins d'un mois;
- Présence de lentille cornéenne collée suite à une brûlure et qui ne décolle pas suite à l'irrigation avec de l'eau tiède.

Limites / référence au médecin

- Trauma oculaire, déformation du globe oculaire, plaie pénétrante;
- Si présence de vertiges, nausées, nystagmus, sang ou douleur aiguë lors de l'irrigation.
- Si présence de tube dans le canal lacrymal, empêche l'application de la lentille, procéder **sans** lentille de Morgan.

Directives

Irrigation de l'œil avec lentille de Morgan :

- Rassurer l'utilisateur car il s'agit d'une situation très stressante pour lui;
- Faire rinçage oculaire avec douche, si non fait;
- S'assurer que l'utilisateur n'a pas de lentilles cornéennes;
- Si présence de lentilles cornéennes, tenter de les enlever; si douleur importante ou difficulté à les enlever, irriguer d'abord l'œil avec de l'eau tiède du robinet pour les décoller;
- Procéder à l'évaluation de l'œil :
 - Déterminer la raison pour laquelle l'œil doit être irrigué;
 - Évaluer si rougeur, larmolement et écoulement;
 - Évaluer si œdème de la glande lacrymale;
 - Demander à l'utilisateur s'il ressent : douleur, brûlure, prurit, vision embrouillée, photophobie (*crainte de la lumière*).
- Faire coucher l'utilisateur du côté de son œil affecté ou sur le dos s'il s'agit des deux yeux;
- Mettre une à deux gouttes d'anesthésique ophtalmique dans l'œil, attendre quelques secondes. Lors de cette application, aviser l'utilisateur qu'il peut ressentir un brûlement plus intense pendant quelques secondes;
- Placer le bassin réniforme près de sa figure pour le retour de la solution ou installer l'accessoire spécial de retour d'irrigation;
- Attacher la lentille à la tubulure au sac de soluté de sérum physiologique, NaCl 0.9%, et faire le vide d'air;
- Enfiler des gants;
- Enlever les sécrétions des paupières à l'aide de compresses imbibées de sérum physiologique en procédant de l'angle interne vers l'angle externe de l'œil;
- Appuyer le bassin réniforme sur la joue et au-dessus du lobe de l'oreille et le faire tenir par l'utilisateur, si possible;
- Démarrer lentement le débit de la solution saline afin de permettre à la lentille de flotter sur la cornée lors de l'installation initiale;
- Relever légèrement la paupière supérieure avec le pouce de la main non dominante;
- Demander à l'utilisateur de regarder vers le bas;
- Installer la lentille sous la paupière supérieure d'abord;
- Demander à l'utilisateur de regarder vers le haut;
- Abaisser légèrement la paupière inférieure;
- Déposer la lentille sur la cornée;
- Laisser les paupières recouvrir la lentille;
- Ajuster le débit de la solution saline à une vitesse « flush » pour une quantité de 1000 ml à 2000 ml variable selon l'exposition.

Directives (suite)

****Si l'utilisateur présente une douleur aiguë, interrompre le lavage.***

Retrait de la lentille :

- Laisser l'irrigation en marche;
- Demander à l'utilisateur de regarder vers le haut;
- Abaisser la paupière inférieure;
- Glisser la lentille à l'extérieur vers le bas de l'œil;
- Arrêter l'irrigation.

Irrigation de l'œil sans lentille de Morgan :

- Rassurer l'utilisateur, faire un rinçage oculaire avec douche, si non fait;
- S'assurer que l'utilisateur n'a pas de lentilles cornéennes;
- Irriguer l'œil affecté avec 1000 ml de NaCl 0.9% (*sérum physiologique*) à la température de la pièce;
- S'assurer que la seringue ou la tubulure ne touche l'œil, la paupière ou les cils afin de ne pas causer de traumatisme à l'œil;
- Une communication avec le Centre anti-poison peut être faite, si en présence d'un produit chimique.

Référence

Méthodes de soins infirmiers, AQESSS.

Sources

- CSSS de la MRC de Coaticook. Ordonnance collective COA042009, 2009.
- CSSS de Portneuf. Ordonnances collectives et individuelles et protocoles de soins, juillet 2005.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

| | Nom | Titre | Date |
|-----------------------------|-------------------------|----------------------------------------------------------|-------------|
| Rédigé par | Marielle Lehoux-Brisson | Directrice des soins infirmiers | Août 2009 |
| Personnes consultées | Joanne Roy | Conseillère clinique, services de santé courants | Août 2009 |
| | Daniel Boislard | Chef d'administration de programmes services généraux | Août 2009 |
| | Dre Carine Paquet | Médecin services généraux | Août 2009 |

INSTANCES CONSULTÉES

| | | |
|-------------------------------------------|-------------------------------|-------------------------------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> CECII | <input type="checkbox"/> CMDP | <input checked="" type="checkbox"/> Comité exécutif du CMDP |
| <input checked="" type="checkbox"/> CIIA | <input type="checkbox"/> CECM | <input type="checkbox"/> Autres (Préciser) : DSP |

PROCESSUS D'APPROBATION

| | | |
|-----------------------------------------|--|------|
| Approuvé par : Signature : | | |
| Titre : Président du CMDP | | Date |
| Signature : | | |
| Titre : Directrice des soins infirmiers | | Date |

PROCESSUS DE RÉVISION

| | Nom | Titre | Date |
|-----------------------------|------------|--------------|-------------|
| Révisé par | | | |
| Personnes consultées | | | |
| | | | |
| | | | |

Août 2009, rév. Mai 2010

OCT-7 Effectuer irrigation_oeil avec ou sans lentille de Morgan